



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 29/04/2026  
Reçu en préfecture le 29/04/2026  
Publié le 30/04/2026  
ID : 057-245700695-20260421-A2026\_31\_SI-AI

## ARRETE DU PRESIDENT N° 2026-31

### Portant délégation de signature pour tous les bordereaux de suivi de déchets

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-9 autorisant le Président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service,

Vu la délibération n° 1 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant élection de M. Roland BALCERZAK à la Présidence de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégations du Conseil Communautaire au Président,

Considérant que, dans le cadre de l'évolution réglementaire quant à la traçabilité pour tous les acteurs du déchet dangereux incluant les producteurs, transporteurs, et les professionnels des déchets, Trackdéchets est obligatoire pour tous les acteurs concernés par la traçabilité des déchets dangereux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Considérant que le déchet dangereux est sous la responsabilité du producteur jusqu'à son élimination finale, et, est donc responsable de la totalité des déchets générés par son activité, et que sa responsabilité commence, dès que le produit devient déchet et s'étend jusqu'à son élimination, son traitement, et sa mise en décharge, et qu'enfin, elle ne cesse pas au moment où le producteur remet ses déchets à un tiers,

Considérant que Trackdéchets est une plateforme numérique gratuite, développée par le Ministère en charge de la Transition Ecologique, visant à dématérialiser la traçabilité des déchets dangereux pour simplifier la gestion et sécuriser les filières,

Considérant que la Communauté de Communes de Cattenom et Environs est reconnue comme une personne publique produisant et/ou générant des déchets dangereux concernés par Trackdéchets,

Considérant que l'utilisation de cette plateforme implique la signature des bordereaux de suivi de déchets de manière dématérialisée,

Considérant que les bordereaux de suivi de déchets non dangereux sont toujours signés au format papier,

Considérant qu'il s'avère nécessaire pour le bon fonctionnement des déchetteries communautaires de donner délégations de signature pour tous les bordereaux de suivi de déchets, comme ci-après,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation de signature est donnée pour tous les bordereaux de suivi de déchets à compter du 21 avril 2026 et pour la durée du mandat, tant qu'elle ne sera pas rapportée, à :

- Monsieur **PIRES**, adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe, assurant la fonction de chef d'équipe de la collecte et des déchetteries,

Cette délégation de signature concerne les bordereaux de suivi de déchets non dangereux signés au format papier.

Elle concerne également la signature numérique des bordereaux de suivi de déchets dangereux, via la plateforme numérique gratuite TRACKDECHETS.


**Article 2 :**

Le présent arrêté rapporte les précédents arrêtés de délégation de signature concernant l'intéressé et sera porté à la connaissance de l'intéressé et transmis au représentant de l'Etat dans le département.

Fait à Cattenom, le 21 avril 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK



Notifié à **PIRES**

Le

25/4/2026

